

Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2021

VALIDATION DU PROJET « PLAN PAYSAGE BELLE-ÎLE-EN-MER – 2021-2024 »

Le premier paragraphe est un « constat »

« Au-delà de sa notoriété, le paysage de Belle-Île-en-Mer fonde l'identité et l'attractivité économique de notre territoire. Il est le fruit d'une longue histoire, que les peintres ont fait connaître internationalement et que le classement « Patrimoine paysager national » a reconnu en 1976. Les pressions qui s'y exercent sont actuellement exacerbées par l'attrait grandissant de l'île. Elles opposent les uns, attachés à la stricte conservation de nos paysages, aux autres, souhaitant accepter des évolutions indispensables au maintien de la vie à l'année. »

Le second paragraphe est une « affirmation » et l'annonce d'une « stratégie partagée »

« Ce contexte amène à affirmer que le paysage bellilois n'est pas un objet nostalgique et figé, mais qu'il est une construction vivante qui se doit d'évoluer en gardant son identité.

Néanmoins, cette affirmation, pour s'exprimer, nécessite une stratégie partagée, née d'un dialogue ouvert aux divergences d'opinions. Aussi, il semble nécessaire de dépasser l'approche fractionnée de la question du paysage, tel qu'abordée dans les stratégies (PLUs, SCOT, DOCOB Natura 2000, projet de territoire, PAEC, ...). Il convient donc aujourd'hui de comprendre rétrospectivement les dynamiques à l'œuvre et de partager une vision prospective, structurante et pro-active du paysage de demain. »

Le troisième paragraphe se réfère à un appel à projets du Ministère de la Transition Écologique

*« Fort de ce constat, et considérant l'appel à projets « Plan de Paysages » du Ministère de la Transition Écologique, l'implication de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer dans ce sujet, en tant qu'affectataire de la Taxe sur les Passagers Maritimes à destination de Belle-Île-en-Mer, et la confirmation de cette opportunité par les maires de Belle-Île-en-Mer en tant que porteurs des politiques d'urbanisme et au titre de leurs pouvoirs de police, **la commission des « Espaces Naturels »**, réunie le 12 avril 2021, propose que la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer porte un projet nommé « Plan Paysage de Belle-Île-en-Mer – Agir pour conserver l'identité d'un paysage emblématique, sans nier son caractère vivant. »*

Ce projet, d'un coût total estimé à 58 318,50 €, vise, entre la fin de l'année 2021 et 2023, le portage d'une méthodologie en 4 étapes aboutissant à un « plan paysage » :

- **Étape 1** : Mise en lumière des enjeux, démarche partagée et sensible (identification concertée des marqueurs du paysage, de la composition du paysage actuel, des mutations paysagères puis des enjeux),
- **Étape 2** : Définition concertée des trajectoires paysagères,
- **Étape 3** : Établissement d'un plan d'actions (choix concerté des actions thématiques, des sites prioritaires d'actions et d'un plan d'actions opérationnelles),
- **Étape 4** : Mise en œuvre (amorçage de la mise en œuvre sous l'animation de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer).

Ce travail sera conduit en partie par un bureau d'études sélectionné dans le cadre d'un marché public.

Fort des soutiens du Pays d'Auray, du Département du Morbihan, du Conservatoire du Littoral et du Conservatoire Botanique National de Brest,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- *Valide l'opportunité pour la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer de porter ce projet,*
- *Autorise Madame la Présidente à porter la candidature de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer à l'appel à projets « Plan de Paysages » du Ministère de la Transition Écologique, sollicitant le soutien de l'État à hauteur de 30 000 €,*
- *Autorise Madame la Présidente, si la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer était lauréate, à signer la convention avec l'État, à assurer la démarche de sélection d'un bureau d'études et à signer toutes les pièces nécessaires à cette mise en œuvre. »*

Pas très clair tout cela... Nous nous interrogeons sur l'emploi des éléments de langage :

« un objet nostalgique et figé » ?

« évoluer en gardant son identité » ? (une construction vivante qui se doit d'évoluer en gardant son identité).

« comprendre rétrospectivement les dynamiques à l'œuvre et de partager une vision prospective, structurante et pro-active du paysage de demain. »

« Agir pour conserver l'identité d'un paysage emblématique, sans nier son caractère vivant ». ? Mais il est vrai que moins c'est clair plus c'est convaincant !

Et surtout

On ne peut s'empêcher de questionner l'opportunité de rémunérer un « bureau d'études » pour regarder ce qui se passe à Belle-Ile

Comme si cela dispensait de faire jouer le simple bon sens de la population et de ses représentants.

A moins que cela déresponsabilise les décideurs réfugiés derrière le parapluie des « savants » du bureau d'études en les dispensant de prendre une position claire sur un sujet controversé !!!